

**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE AMBERT LIVRADOIS FOREZ**  
AR Préfecture  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

063-200002374-20240409-2024-19-T1-DE  
Reçu le 11/04/2024

**SEANCE DU 09 AVRIL 2024**

**DELIBERATION 2024-19 T1**

Les membres composants le CIAS Ambert Livradois Forez se sont réunis à la salle de réunion Site CCI – 1<sup>ER</sup> étage – Place de l'Hôtel de Ville - AMBERT le 09 avril 2024 à 18 h 00 sous la présidence de Daniel FORESTIER, Président du CIAS suite à une convocation en date du 28 mars 2024.

Nombre d'administrateurs du CIAS en exercice : 17

Quorum atteint : 11/17

Présents : Huguette BARRIER ; Jean BERNARD ; Marc CUSSAC ; Mireille FONLUPT ; Daniel FORESTIER ; Alain MOLIMARD ; Michel PRAS ; Jean PERRON ; QUENEE Isabelle ; Philippe TARDIVAUD ; Muriel TAVERNIER ;

Excusés : Ingrid DEFOSSE-DUCHENE ; Sylvie DEMATHIEU ; Véronique FAUCHER ; Valérie PRUNIER ; Simon RODIER ; Noël VOLTA ;

Secrétaire de séance : Mireille FONLUPT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Objet : COMPTE DE GESTION EHPAD AU GRAND COEUR 461/2023**

***Sur présentation de M Daniel FORESTIER, Président du CIAS, le conseil d'administration du CIAS, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte de gestion 2023.***

**Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil d'administration**

**Fait à Ambert, le 09 avril 2024**



**Le Président**

**Daniel FORESTIER**

Le Président

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe qu'en application des dispositions de l'Article L.2131-1 du CGCT et de l'Article R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée ou affichée le : 15/04/2024